FLASH INFO' SOCIAL

NOVEMBRE APPORTE SON LOT DE NOUVEAUTÉS...

Plusieurs évolutions viennent modifier le quotidien des salariés. Nouvelles règles du crédit à la consommation, évolution des indemnités journalières, hausse du prix du gaz, renouvellement de l'aide au carburant ou encore début de la trêve hivernale : voici les changements à retenir.

CRÉDIT À LA CONSOMMATION
DE NOUVELLES RÈGLES APPLICABLES

Le 20 novembre 2026, de nouvelles dispositions relatives au crédit à la consommation entrent en vigueur afin de renforcer la protection des emprunteurs et de prévenir les situations de surendettement.



Ces règles élargissent notamment le champ des crédits concernés. Elles s'appliquent désormais à plusieurs formes de financement, parmi lesquelles :

▶️ les mini-crédits ;
▶️ certains paiements fractionnés ;
▶️ les crédits dits *« gratuits »* ;
▶️ les crédits à la consommation allant jusqu'à 100 000 euros.

EN SAVOIR PLUS

ACCIDENT DU TRAVAIL & MALADIE PROFESSIONNELLE

UN NOUVEAU PLAFOND POUR LES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

À compter du 1er novembre 2026, le plafond de salaire pris en compte pour calculer les indemnités journalières versées en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle est abaissé.



Ce plafond est désormais fixé à 1,8 fois le SMIC. Cette évolution peut entraîner une diminution des indemnités journalières pour les salariés dont la rémunération dépasse ce seuil. Pour les salariés éligibles, cette baisse doit être compensée par l'employeur grâce à un complément de salaire plus élevé.

EN SAVOIR PLUS



SÉCURITÉ SOCIALE

UN PLAFOND ANNUEL FIXÉ À 48 900 € EN 2027

Le plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) devrait être revalorisé de 1,74 % au 1er janvier 2027. Il passerait ainsi de 48 060 € en 2026 à 48 900 € en 2027, soit une augmentation de 840 € sur l'année.



AIDE AU CARBURANT

UN RENOUVELLEMENT POUR TROIS MOIS

Cette indemnité forfaitaire s'élève à 100 €, soit 40 centimes par litre, contre 20 centimes auparavant. Son versement est automatique pour les personnes ayant déjà bénéficié de l'aide *« grand rouleur »* cette année.

EN SAVOIR PLUS

EN SAVOIR PLUS



GAZ

UNE HAUSSE DE 6,6 %

Le prix repère de vente passe de 182,88 à 194,90 € / MWh TTC. Cette évolution concerne donc les consommateurs dont l'offre de gaz est indexée sur ce prix. Les ménages ayant souscrit un contrat à prix fixe ne sont pas concernés par cette hausse.

EN SAVOIR PLUS



TRÊVE HIVERNALE

LES EXPULSIONS LOCATIVES SUSPENDUES

La trêve hivernale se poursuit jusqu'au 31 mars 2027. Les expulsions locatives sont suspendues, sauf exceptions prévues par la loi. Cette mesure vise à protéger les occupants durant les mois les plus froids de l'année. La trêve prévoit également une protection en matière d'énergie : les coupures de gaz et d'électricité pour impayés sont interdites.



PNEUS D'HIVER ET CHAÎNES

DES DISPOSITIFS DE NOUVEAU OBLIGATOIRES

À partir du 1er novembre 2026 et jusqu'au 31 mars 2027, l'obligation de disposer d'équipements hivernaux entre de nouveau en vigueur dans certaines communes situées en zone de montagne. Les automobilistes concernés doivent ainsi respecter les obligations relatives aux pneus d'hiver ou aux dispositifs antidérapants, comme les chaînes.

EN SAVOIR PLUS

EN SAVOIR PLUS



NASSIMA DAHGANE
RESPONSABLE DES AFFAIRES JURIDIQUES & SOCIALES

cftc Fédération Transports Logistiques

CFTC TRANSPORTS
29, avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE
transports@cftc.fr /// 01 41 48 50 73

Crédit photo : IA, Magnific, Pixabay & Flaticon

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous l'avez reçu, car vous êtes inscrit·e à notre newsletter.

Se désinscrire